



Avril 2011

L'Éditorial

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal sur le site de Michery:

www.michery.fr

État Civil**Naissances**

Lya MOMIC le 7/01

Leah GRILLET le 25/02

Lucas BOUILLET le 31/03

Reda KHALIDI le 5/04

Décès

Mr. THORAVAL Louis

le 5 Janvier 2011

Mr. POITOUX Michel

le 17 Mars 2011

Mme BOUCHET Claudine

le 6 Avril 2011

Mr. VILLAUME Michel

le 8 Avril

Mr. LEGUET Michel

le 11 Avril 2011

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

Lettre d'information**L'éditorial**

Sans passer par Rome, et bien avant Pâques, les cloches de notre église sont revenues ! Et c'est un plaisir d'entendre les carillons égrener leurs notes au fil des heures et demi-heures, maintenant que l'horloge est réparée après des années d'immobilité. Interdites pour des raisons de sécurité depuis plusieurs mois, nos trois cloches, remises en état, peuvent de nouveau appeler les paroissiens aux cérémonies religieuses, et ponctuer la vie de notre village de leur chaleureuse musique. Merci une fois encore au comité Saint-Laurent d'avoir participé à ce renouveau, en finançant une bonne part de la réparation de l'horloge.

La salle des Conseils et des Mariages, dont la récente réfection redonne un peu de dignité à notre Mairie, ainsi que la toute nouvelle bibliothèque, ont été inaugurées le 4 mars en présence de notre député, Mme M.L.FORT, de notre Conseiller Général, Mr D. BOURREAU, et de Mr F.BLANCHE, le Directeur de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne. Pas très grande, mais sympathique et agréable, avec un espace réservé aux jeunes, notre bibliothèque a ouvert ses portes le 16 mars sur les 2000 ouvrages qu'elle vous propose pour ses débuts ; ils seront complétés par des emprunts renouvelés auprès de la BDY et des achats au fil des mois. Venez y chercher (ou commander) un livre, une BD, un document ..., y lire le journal, une revue... Ce lieu est le vôtre, grands et petits, et nos bibliothécaires bénévoles sont à votre disposition les mercredi après-midi et samedi matin.

La commune a pratiquement terminé la distribution des nouveaux bacs à ordures, et un premier ramassage à domicile des « corps creux » (bac à couvercle jaune) a été réalisé le 8 avril. Malgré la diffusion, depuis l'année dernière, de multiples notices explicatives et la tenue de réunions publiques, toutes destinées à informer largement et à répondre à toutes les questions, vous avez été nombreux à « découvrir » le nouveau régime instauré par notre Communauté de Communes, et bien sûr (!) pour quelques-uns, à crier haut et fort « au vol » ... Je rappellerai simplement que cette décision a été prise par les élus de 23 communes (soit plus de 50 personnes), dans le cadre parfaitement démocratique des Assemblées Communautaires, au terme de longs débats et réflexions suscités par une loi récente, qui impose une redevance incitative sur les ordures ménagères. Redevance incitative destinée à pallier l'augmentation inéluctable, importante -et déjà en vigueur- des coûts de la collecte des déchets (FORT alourdissement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes /TGAP). Comme pour toute mise en œuvre d'un programme lourd (23 communes, 14 000 foyers), cette opération a eu ses problèmes, ses ratés ... Peut-être la Communauté de Communes aurait-elle dû l'étaler un peu plus sur le temps ... Mais ces détails ne changent rien au fait que nous créons beaucoup trop de déchets, qu'il nous faut parvenir à un tri véritablement sélectif, pour la protection de notre environnement, notre santé et la survie de la planète. Le prix à payer est double : effort de chacun et coût en hausse ; nous ne pouvons malheureusement nous y soustraire. Je ferai remarquer que notre commune a entièrement pris à sa charge la distribution des 2 bacs par foyer, ce qui a monopolisé l'emploi du temps d'une bonne partie de notre personnel technique et d'un conseiller municipal (horaires de déjeuner et samedis inclus) durant 6 semaines ; je tenais en effet à ce que l'opération ne s'éternise pas, et que la population de Michery s'intègre au plus vite, et dans son ensemble, dans le nouveau système de collecte. Je rappelle également, comme il a toujours été précisé, que cette année 2011 est d'ores et déjà sous le régime de la « redevance incitative » partout dans notre Communauté de Communes, redevance calculée sur une base « théorique » (le nombre moyen de présentations annuel du bac gris constaté dans les zones de France où s'applique déjà ce régime) ; c'est seulement à partir de 2012 que la redevance due par chaque foyer sera facturée sur la base « réelle » (le nombre de présentations effectives du bac gris, par le foyer, durant l'année). Cette année 2011 servira donc d'expérimentation pour chacun d'entre nous, nous permettant d'évaluer le nombre de fois où nous présentons notre bac d'ordures ménagères. Si, en 2012 nous le présentons plus (ou moins) de fois que la base « théorique » servant de référence en 2011, nous paierons plus (ou moins) qu'en 2011.



Inscription à l'école

des enfants nés
en 2008 et avant.

**Samedi 14 mai
2011**

de 9h à 12 h,

lors de la matinée
"portes ouvertes"
et ensuite au se-
crétariat de la
Mairie.

Fermeture de la mairie et de la bibliothèque les 3 et 4 Juin 2011

La Mairie sera ou-
verte exception-
nellement **le Mer-
credi 1^{er} Juin de
9 à 12 heures.**

**Budgets
prévisionnels
2011 :**
**Fonctionnement
632 300 €**
**Investissements
552 273,80 €**

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

J'espère avoir apporté les éclaircissements qui faisaient défaut à quelques-uns d'entre vous sur ces points. Je reste, vous le savez, à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La saison du jardinage reprenant ses quartiers, pensez à faire du compost des végétaux : il réduira vos déchets ménagers et amènera vos plantations ! Profitez donc bien de la clémence de ce printemps 2011 pour « cultiver votre jardin » ou ... vous y prélasser !

1 - Vie de la Commune

- ◇ **Horaires de tonte** : les jours ouvrables de 8h 30 à 12 heures et de 14h 30 à 19 heures 30 – les Samedis 9 h à 12 heures et 15 h à 19 heures – Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures et de 16 h à 18 heures (Ils sont disponibles à la Mairie et résultent d'un arrêté préfectoral du 13 Novembre 1991). **En tout état de cause ils excluent l'heure du déjeuner.**
- ◇ **Le brûlage d'ordures ménagères, et de déchets verts est interdit à l'intérieur du village** par la Préfecture de l'Yonne.
- ◇ **La bibliothèque** est ouverte le Mercredi de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le Samedi de 10 heures à 12 heures.
- ◇ **Le renouvellement du bail de chasse** sera réalisé selon la procédure de l'enveloppe cachetée. Actuellement, il est détenu au prix de 1.800 € par an, et lors du renouvellement la Commune estime normal de mettre un prix minimum « dit de réserve » de 1.300 € par an.
- ◇ **Le bail des terres de CHALEMBERT** sera renouvelé avec effet rétroactif de l'année 2008 en faveur d'un agriculteur de MICHERY au prix de 7 quintaux de blé à l'hectare au lieu de 5 quintaux, prix en vigueur antérieurement.
- ◇ **Une vente de peupliers** venus à maturation est engagée avec deux sociétés. (TRANSFEXO et INVERNIZZI au prix de 30 € le M3). Produit attendu environ 10.000 €, mais des frais de replantation sont à prévoir. Un devis a été sollicité à cet égard.
- ◇ **L'informatique qui prend de plus en plus d'importance** au niveau de la gestion administrative de la Commune va donner lieu à un contrat de maintenance avec la société LRJ. Coût 1.000 € par an pour le matériel, étant précisé qu'une somme du même ordre de grandeur sera consacrée à l'entretien de nos logiciels fournis par la société CERIG (logiciels de comptabilité, paies, facturation

2 — Finances / Budgets

Les comptes de gestion de la perception, qui sont le strict reflet de nos comptes administratifs pour l'année 2010, ont été approuvés. Ils font le point sur les dépenses et recettes réelles des différents budgets de la Commune de MICHERY (budget principal, école maternelle et primaire, eau).

A titre indicatif il convient de préciser que le **budget principal a permis de dégager un surplus de fonctionnement d'environ 80.000 €**, lequel a été affecté aux dépenses d'investissements réalisées en 2010. Le **surplus de fonctionnement du budget de l'eau (+75.000€)** intègre le versement d'une subvention versée en décembre par l'Agence de bassin SEINE NORMANDIE (42.600 €) qui concerne en fait le budget « assainissement » qui sera créé en 2011.

Les budgets de l'année 2011 ont également été approuvés.

Le budget de la Commune fixé à 632.300 € en ce qui concerne le fonctionnement dégagerait une somme de **43.000 €** environ qui serait reversée aux **investissements, lesquels s'élèveraient à 552.373,80 €** (des subventions ont été sollicitées auprès des financeurs habituels, à savoir : l'État, la Région, le Département, les parlementaires etc...).



Il a été décidé une **hausse limitée à 2% des taux d'imposition des taxes locales** revenant à la Commune soit :

- ◇ **17,77% pour la taxe d'habitation,**
- ◇ **16,55% pour la taxe foncière des propriétés bâties,**
- ◇ **et le maintien sur la base des taux appliqués en 2010 pour la taxe sur les propriétés non-bâties** ainsi que la Contribution foncière des entreprises (respectivement 64,45% et 20,52%).

Ces taux intègrent en 2011 la part qui revenait précédemment au Département ou à la Région, laquelle sera restituée à l'Etat à travers un fonds de péréquation mis en place à l'occasion de la réforme de la Taxe professionnelle qui touchait les entreprises.

Le prix de l'eau pour l'année 2011 a été fixé à 1,25 € le m³ contre 1,20 € en 2010, soit une augmentation équivalente à celle de l'agence de l'eau qui fait passer sa contribution de 0,3341€ à 0,348 €. (+4,16%).

Le tarif de location de la salle des fêtes a été augmenté de 10 euros (à compter du 1^{er} avril 2011) pour tenir compte de la taxe « ordures ménagères » que devra payer la Commune de MICHERY.

Taxes locales

Augmentation de 2% cette année

Prix de l'eau

Augmentation du m³ de 4,16%

3 — Travaux et aménagements

◇ **Voirie** : Un programme visant à poursuivre la remise en état de notre voirie a été ap-

prouvé par le Conseil Municipal pour un montant de 80.297,71 € HT en 2011. Les travaux seront réalisés par la Société CANO au terme d'une consultation menée selon les normes administratives en vigueur. Il concerne les rues ci-après : Chemin des Acacias à MICHERY bourg, Rue des Frères LEMOT à CHALOPIN, ainsi que le Chemin de Hollard à CHALOPIN, enfin le Chemin du Prieuré à SIXTE. Nous serons assistés à cette occasion par le cabinet AZIMUT CONSEILS qui développera une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2.850 €HT (soit environ 3,5% du marché).

◇ **Assainissement** : Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux formalités requises, a retenu la Sté TEST Ingénierie pour assurer le suivi/animation des travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement. Marché d'un montant de 141.000€ HT. Il permettra aux particuliers de bénéficier de subventions pour les travaux à réaliser à l'intérieur de leur propriété, si au moins 80% d'entre eux adhèrent à la proposition qui sera établie le moment venu par la société chargée de réaliser les travaux. (60% par l'agence de bassin SEINE NORMANDIE, et plus en fonction des revenus par un autre organisme...)

◇ **UNE RÉUNION PUBLIQUE EST PRÉVUE LE SAMEDI 7 MAI à 10 heures 30 avec** la STE TEST Ingénierie pour expliquer les modalités de leur intervention.

◇ **Notre captage d'eau potable doit être analysé** (demande formulée par l'agence de bassin SEINE NORMANDIE). Pour mener à bien cette opération qui sera subventionnée à hauteur de 70%, nous avons confié une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage au cabinet Vincent RUBY pour un prix de 3.980 € HT, lequel nous aidera à sélectionner un intervenant compétent.

◇ **L'emplacement de notre station d'épuration** est en cours de négociation, dans la direction de l'Yonne, en allant vers le hameau de SIXTE.

◇ **Travaux sur l'église et la salle des fêtes** : Les travaux acceptés par le Conseil Municipal, tant sur notre église (toit de la sacristie, vitrail de la porte principale, portes extérieures) qu'à la salle des fêtes (insonorisation phonique et thermique, chauffage, assainissement, etc..) débiteront le lundi 18 AVRIL 2011.

◇ **Contrats de location** : Une renégociation des contrats de location des emplacements alloués aux opérateurs de téléphonie mobile est engagée. (Avec l'aide d'un cabinet spécialisé dans ce genre de négociation, dont la rémunération est uniquement fonction des résultats obtenus...)

TEST Ingénierie assurera le suivi/animation des travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement.

Pour en savoir plus sur les modalités de leur interventions.

**ASSISTER à la
RÉUNION
PUBLIQUE
Samedi 7 mai
À 10h30**

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



Commémoration du 08 mai 1945

La cérémonie se déroulera au Monument aux Morts à 11h30.

la Commune offrira un apéritif aux anciens combattants et aux participants de la manifestation du souvenir, à l'intérieur de la salle des fêtes, après la cérémonie.

Achat d'un silencieux, à notre demande, pour l'avion tracteur de planeurs par l'association de GISY les NOBLES concernée. (Coût environ 5.000 euros).

Élections

Fin mars, nous avons réélu notre Conseiller Général, **Mr D.BOURREAU**, au terme de 2 dimanches de vote, et le président de notre Communauté de Communes, **Mr J.J.PERCHEMINIER** a été élu pour la 1^{ère} fois Conseiller Général du canton de Sergines.

C'est **Mr A.VILLIERS**, par ailleurs maire de Vézelay et sénateur (suppléant de Mr H.de Raincourt, ministre de la Coopération), qui a été élu par ses pairs Président du Conseil Général de l'Yonne.

4 - Vie des associations

Outre les évènements déjà cités dans notre dernier bulletin, différentes manifestations ont marqué ce dernier trimestre :

- ◇ Un concours de belote organisé le 12 Février par le Comité des fêtes.
- ◇ Un dîner « Tartiflette » de l'Association MICHERY LOISIRS (le samedi 5 Mars)
- ◇ Un défilé « CARNAVAL » des enfants de MICHERY, organisé par l'association « Les mômes de MICHERY » le 2 avril.
- ◇ Une exposition de l'Association culturelle de MICHERY « Sans dessus dessous » qui s'est déroulée les 2 et 3 avril.
- ◇ Le traditionnel repas de Pâques des « Amis du village » le Jeudi 14 avril.
- ◇ Une randonnée pédestre, réunissant les habitants de MICHERY, sous l'égide de l'association « MICHERY ECHOS NATURE » le 10 avril.

Au cours des prochaines semaines nous assisterons aux manifestations suivantes :

- ◇ **Lundi 25 Avril** à 11 heures, la recherche des œufs de Pâques sur la place de l'église, réservée aux enfants.
- ◇ L'association « MICHERY ECHOS NATURE » organisera sa traditionnelle « Bourse aux plantes » le **8 MAI de 10 heures à 18 heures**, devant la salle des fêtes (précisons que jusqu'à 12 heures 30, la Commune offrira un apéritif aux anciens combattants et aux participants de la manifestation du souvenir, à l'intérieur de la salle des fêtes, après la cérémonie qui se déroulera au Monument aux Morts.)
- ◇ Le **vide-greniers** organisé le **15 Mai** par le Comité des fêtes de MICHERY.

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr